

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Demande d'actualisation de la situation administrative dans le cadre d'un projet d'augmentation des capacités de production, en particulier pour la rubrique ICPE 2360, d'un atelier de fabrication de maroquinerie.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société des ateliers Louis Vuitton

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Nicolas DUMONTIER, Directeur

RCS / SIRET

7 2 2 0 6 3 9 9 7 0 0 2 4 0

Forme juridique

Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	ICPE, rubrique 2360-1 : augmentation de la puissance totale des machines à 800kW (autorisation) ;
a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Intégration de deux nouvelles rubriques ICPE à déclaration : rubrique 2563.2 (quantité totale de produit de dégraissage ou de rinçage à 900L) et rubrique 2910 (puissance thermique totale de 1,14 MW) IOTA, rubrique 2.1.5.0 (rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol) : surface totale du projet à 1,71 ha (déclaration)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les bâtiments existants ont fait l'objet de permis de construire au moment de leur construction en novembre 2000.

L'unité de production n°1 (objet du dossier) dispose de deux récépissés de déclaration datant du 14 décembre 2000 (rubriques 2355, 2360 et 2920) et du 26 octobre 2001 (rubrique 1412).

L'extension de l'activité a conduit en 2005 au dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter. L'arrêté préfectoral autorisant l'accroissement des activités exercées au sein de l'unité de production n°1 a été obtenu le 22 juin 2005.

Depuis 2005, le site a évolué progressivement, la nomenclature ICPE également et de nouvelles machines ont été installées. La SOCIÉTÉ DES ATELIERS LOUIS VUITTON sollicite l'actualisation de la situation dans le cadre du projet d'augmentation des capacités de production pour les rubriques ICPE : 2360 (autorisation), 2563 (déclaration), 2910 (déclaration), 4718 (création de cette rubrique et suppression de l'ancienne rubrique 1412 ; déclaration), 2920 (suppression de cette ancienne rubrique 2920-2) et la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA (déclaration).

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'une actualisation de la situation administrative dans le cadre d'un projet d'augmentation des capacités de production du site.

Les activités exercées sur le site sont les suivantes :

- une activité de coupe et de préparation de la toile et du cuir
- la fabrication de sacs (montage)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

S'agissant d'un site existant, il n'est pas prévu de travaux sur les locaux abritant les installations classées.

Depuis 2005 (date de l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter), seul un agrandissement du parc de stationnement des véhicules du personnel a été créé pour passer de 228 véhicules à 350 véhicules, soit une extension de 122 places de parking supplémentaires.

La superficie supplémentaire (stationnement + voirie) créée est de 2 282m². La surface imperméabilisée du site (bâtiment + voirie) passe de 16 771m² à 19 053m², ainsi la création de l'aire de parking supplémentaire représente une augmentation de 14% de la surface imperméabilisée totale du site.

Au vu de l'augmentation de la surface imperméabilisée du site, il apparaît que le séparateur d'hydrocarbure actuel est correctement dimensionné.

De même, le bassin d'orage avait été sur-dimensionné à 450 m³ (pour 428 m³ nécessaires). L'augmentation de la surface de parking porte à 12,5 m³ les besoins de rétention supplémentaires notamment les eaux de ruissellement du parc de stationnement en projet. Le bassin actuel de 450 m³ est donc suffisant.

Les travaux prévus :

- terrassement de 2 282 m² d'espaces verts
- pose d'un revêtement en bitume sur cette surface.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site comporte un seul bâtiment construit en 2002 composé de :

- un atelier (3 960m²) comportant l'ensemble des machines de travail du cuir et de la toile,
- une zone magasin découpée en 2 parties : le local cuir (327 m²) et le magasin de stockage (790 m²),
- un local maintenance (195 m²),
- des locaux administratifs (650 m²).

La capacité de production de l'unité est de 1 500 pièces par jour en moyenne. Compte tenu de l'évolution constante de l'activité et de l'augmentation de la production en prévision dans les prochaines années, cette capacité de production pourra évoluer jusqu'à 2 000 pièces par jour.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site sera soumis à :

- Autorisation sous la rubrique 2360-1 : travail du cuir ou des peaux, puissance totale des machines : 800 kW
- Déclaration sous la rubrique 2355 : un stockage de cuir de 30 tonnes au maximum
- Déclaration sous la rubrique 2563-2 : neuf fontaines de nettoyage dont la capacité totale est de 900 litres
- Déclaration sous la rubrique 2910-A2 : deux chaudières gaz d'une puissance thermique totale de 1,14 MW.
- Déclaration sous la rubrique 2940-2b : une consommation journalière maximale de colles et teintures de 14kg/jour
- Déclaration sous la rubrique 4718-2b : trois cuves fixes de propane liquéfié de 12,4 tonnes
- Déclaration sous la rubrique 2.1.5.0-2 de la nomenclature IOTA : une surface imperméabilisée totale de 1,47 ha

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nomenclature ICPE :	
2360-1 (Autorisation) : travail du cuir ou des peaux	800kW de puissance des machines
2355 (Déclaration) : stockage de cuir	30 tonnes de cuir
2563-2 (Déclaration) : nettoyage-dégraissage	900 litres (9 fontaines)
2910-A2 (Déclaration) : installations de combustion	2 chaudières de gaz de 1,14MW
2940-2b (Déclaration) : application de colles et teintures	14 kg/j de consommation de colles
4718-2a (Déclaration) : cuves fixes de propane liquéfié	12,4 tonnes de propane liquide
Nomenclature IOTA : 2.1.5.0-2 : surface imperméabilisée	1,47 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

4 route de la Baie,
50220 JUILLEY.

Parcelles cadastrales n°21,22 section ZN.
Surface totale = 46 500 m²

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 2 1' 1 1" 750 Lat. 4 8° 3 6' 0 8" 75N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
 Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty box for project description and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est située à 1,4 km au Sud-Est du site, il s'agit de la ZNIEFF de type 2 de la Basse Vallée de la Sélune et de ses affluents.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Juilley n'est pas concernée par un arrêté de protection biotope. La zone la plus proche est celle de la Vallée de la Siègne et de ses affluents à 21 km au Nord (FR3800926 - arrêté datant de 2017).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site SALV n'est pas inclus dans un périmètre d'espace naturel protégé. Le site SALV DUCEY I n'est pas situé dans ou à proximité d'un parc naturel régional (le plus proche à 30 km).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones les plus proches sont le site d'importance communautaire et zone de protection spéciale de la baie du Mont St Michel. Elles sont situées pour les plus proches à 3,6 km et 3,9 km du site SALV. Le mont Saint Michel et sa baie est un site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (FR 71100005).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve sur un plateau. Des sources formant le ruisseau du Marais apparaissent à environ 500 mètres. Le site étudié n'est pas situé dans une trame bleue ou verte, ni à proximité ou en zone naturelle protégée, ni en zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de JUILLEY est recensée dans un atlas des zones inondables. Le site SALV n'est pas situé en zone à risque d'inondation
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de répartition des eaux la plus proche est située à plus de 70 km du site (zone 03003)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage souterrain public d'eau potable n'est situé sur la commune de JUILLEY (source : Agence Régionale de Santé de Basse Normandie de St Lô).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est à 21 km au Nord du site (ancienne Abbaye de la Lucerne). Le Mont Saint Michel et sa baie est un site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. La baie est située à environ 7km de la société SALV.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site SALV n'est pas situé à proximité d'une zone NATURA 2000. Les zones les plus proches sont le site d'importance communautaire et zone de protection spéciale de la baie du Mont St Michel. Elles sont situées pour les plus proches à 3,6 km et 3,9 km du site SALV.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas d'édifice protégé au titre de la législation sur les monuments historiques (loi du 31 décembre 1913) sur le territoire communal de JUILLEY. Soulignons toutefois l'existence d'immeubles protégés au titre des monuments historiques sur la commune de Poilley : l'Abbaye de Montmorel (ancienne), et le vieux Pont sur la Sélune, à plus de 4 km à vol d'oiseau du terrain de la S.A.L.V.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est alimenté par le réseau d'adduction en potable de la commune. La consommation annuelle d'eau potable est passé de 1797m3 en 2015 à 2353m3 en 2018 et à 2774m3 pour 2019. La consommation brute a augmenté proportionnellement à l'augmentation de l'effectif (+54%). Cependant, la consommation moyenne d'eau par jour par salarié reste inférieure à 30L/jour/salarié. L'eau potable est utilisée essentiellement pour les besoins sanitaires du personnel, les eaux de lavage des sols, les besoins alimentaires et de nettoyage du restaurant d'entreprise et pour l'entretien des espaces verts. Ces consommations sont relevées et étudiées mensuellement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est déjà exploitée, il n'est pas prévu d'agrandir le bâtiment actuel. La consommation d'eau n'est pas induite par le procédé industriel mis en œuvre.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de travaux sur le site
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de travaux sur le site, hormis l'extension du parc de stationnement des véhicules du personnel.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de rejets direct d'eau vers le milieu naturel. Le site est équipé d'un bassin de rétention des eaux d'extinction incendie étanche muni d'un obturateur manuel. Un projet de plantation de petits arbres fruitiers et mellifères ainsi qu'une haie bocagère est prévue afin de favoriser la biodiversité locale. Le site étudié n'est pas situé dans une trame bleue ou verte, ni à proximité ou en zone naturelle protégée, ni en zone humide, en fond de vallée, ni en zone boisée. Il n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur la continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La société SALV est située à 3,6 km à l'Est du site Natura 2000 le plus proche (FR25000077 Baie du Mont Saint Michel).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site DUCEY I ne se trouve pas dans le périmètre réglementaire d'un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de JUILLEY est concernée par les risques suivants : - inondation (la commune de JUILLEY est concernée par un projet PPRNI de La Sélune mais le site est en dehors des zonages réglementaires proposés) - mouvement de terrain - séisme (la commune de JUILLEY est classée en zone de sismicité 2, soit un risque sismique faible) - foudre (activité orageuse sur le secteur est jugée faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation du volume de production n'induit pas d'impact sanitaire supplémentaire car : - pas d'ajout de nouvelles installations ayant des rejets dans le milieu naturel, (eau, air ou sol). - Les déchets sont éliminés dans des filières agréées (notamment les baignoires usagées des fontaines de dégraissage). - présence d'un séparateur hydrocarbure - tous les produits chimiques sont sur rétention (pas de rejets aqueux).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation du volume de production induit une augmentation du trafic car plus de jours travaillés, plus de salariés et plus de PL (externalisation des stocks MP, réception des MP, expéditions des produits finis, évacuation des déchets). Les mesures présentes : Site bien desservi par la RD313 ; Horaires de livraison / expédition identiques à celles autorisées (créneau 7h30-17h) ; Horaires de production échelonnées (3 créneaux de 6h à 20h34) ; covoiturage ; campagne de mesure du niveau sonore tous les 3 ans.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation du volume de production induit une augmentation du niveau sonore en limite de propriété et au niveau des émergences réglementées les plus proches liée à l'augmentation du trafic (VL et PL), l'augmentation de la plage horaire de production, l'externalisation de stock de matières premières. Afin de mesurer l'impact du site SALV, une campagne de mesure a été menée. Cette campagne a révélé que le site est conforme de jour comme de nuit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques sur site sont : gaz d'échappement des véhicules ; gaz de combustion des installations de chauffage (contrôle des rejets gaz de combustion des chaudières + efficacité énergétique) ; Les rejets des systèmes d'aspiration des encolleuses. Ces rejets de faibles débits sont canalisés et émis en toiture. Toutes les colles utilisées et les teintures ne contiennent pas de COV ; Les rejets des bancs de coloration, non canalisés. Augmentation du nombre de cabines d'application de teintures et d'encollage mais absence de rejet atmosphérique canalisé supplémentaire en dehors des chaudières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées ne concernent que les eaux sanitaires. Elles sont dirigées vers le réseau communal d'assainissement de la commune de JUILLEY. Le ruisseau La Guintre constitue le milieu récepteur des eaux issues de la station communale. Les eaux pluviales de voiries sont traitées dans un débouleur-séparateur d'hydrocarbures. Les eaux pluviales de voiries et bâtiment transitent dans un bassin d'orage avant d'être rejetées dans le milieu récepteur, le ruisseau de La Guintre également.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Absence d'effluent aqueux industriel Les bains usagés des fontaines de nettoyage sont considérés comme des déchets et donc éliminés dans des filières agréées de déchets.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plus de volume de production induit plus de déchets produit par rapport à la quantité déclarée en 2005. Élimination des bains usagés des fontaines comme déchets. Mesures prises : Registre de suivi de déchets ; Ordre de tri des déchets dans des filières agréées : réutilisation (cuir, bobines) puis valorisation matière (bois, papier, carton, cuir, toile, huile, métaux, stylos, mégots ...) puis valorisation énergétique (DIB, absorbants souillés ...) puis incinération (déchets liquide de colle et colo.) ; Capacité de stockage suffisante par rapport aux volumes de déchets produits + rétention si besoin

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation des services de l'État de la Manche, il s'avère qu'aucun arrêté préfectoral et projet soumis à l'autorité environnementale (cas par cas) n'est été réalisé dans la commune de Juilley en 2019 autrement que pour notre activité.

Concernant notre activité, l'autorité environnementale a été sollicité pour donner deux avis pour notre site de production n°2 : (le présent dossier concerne seulement le site de production n°1)

- Le 24 juillet 2018, une demande de cas par cas a été soumis à avis de l'autorité environnementale pour un projet d'autorisation d'exploiter un atelier de fabrication de maroquinerie sur la commune de Juilley. Ce cas par cas concernait le site de production n° 2. Le projet n'a pas été soumis à évaluation environnementale.

- Le 7 Août 2019, un arrêté préfectoral autorisant l'atelier n°2 de production de fabrication de produits de maroquinerie à être exploiter a été délivré. Cet arrêté préfectoral concerne le site de production n°2.

Les rubriques concernées pour Ducey 2 sont : nomenclature ICPE : 2360 [autorisation], 2355 [déclaration], 2563 [déclaration], 2910 [déclaration], 2940 [déclaration] et 4718 [déclaration] et la 2.1.5.0 [déclaration] pour la nomenclature IOTA.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- REJETS ATMOSPHERIQUES : toutes les colles utilisées et les teintures ne contiennent pas de COV, base aqueuse. FDS disponibles
- REJETS AQUEUX : les rejets d'eau concernent : - les eaux sanitaires, rejetées vers le réseau des eaux usées de Juilley ; - les eaux du restaurant d'entreprise : prétraitement dans un dégraisseur avant rejet vers le réseau EU de Juilley ; - les eaux pluviales de ruissellement : présence d'un séparateur hydrocarbures et d'un bassin d'orage, suffisamment dimensionnés pour l'extension du parc de stationnement. Il existe une convention de raccordement des eaux usées du site dans le réseau public de collecte, pour encadrer ces rejets.
- REJETS ACCIDENTELS : le bassin d'orage est muni d'un système d'obturation, des kits antipollution sont présents dans l'Atelier.
- RESSOURCES ENERGETIQUES ET AIR : suivi des consommations, sensibilisation du personnel, audit énergétique, plan d'action énergétique (détection des fuites d'air, éclairage LED, mise en œuvre d'une Gestion Technique Centralisée du bâtiment), contrôles des efficacité énergétiques des chaudières et des rejets de gaz de combustion.
- DECHETS : Les filières déchets sont identifiées et des prestataires de collecte sont désignés. Registre de suivi des déchets
- NUISANCES SONORES conformes aux valeurs limites

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu :

- du type de site, dont la principale activité est le travail du cuir grâce à des machines à coudre, sans traitement chimique du cuir,
 - des moyens mis en place par la gestion des rejets (eau/air/déchets),
 - de l'absence de nuisances générées (respect des niveaux sonores réglementaires),
 - de l'absence de changement de régime (seuil autorisation était déjà dépassé en 2005)
 - de l'absence d'évolution de l'environnement proche du site (paysage, habitation, espaces naturels)
- il n'est pas jugé nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Plan du site figurant les réseaux EU et EP
Annexe 8 : Porter à connaissance - SALV DUCEY 1 - JUILLEY (50)
Annexe 9 : Addendum du porter à connaissance lié à la protection de la biodiversité

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à JUILLEY

le, 20/01/2020

Signature



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

2

Extensio
n

Nom de la voie rue du Pont neuf

Code postal

7 5 0 3 4

Localité PARIS Cedex 1

Pays France

Tél

155803200

Fax

155803399

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

CORDONNIER

Prénom

Samuel

Qualité

Responsable QHSE

Tél

233890961

Fax

Courriel

samuel.cordonnier@louisvuitton.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

1. Description de l'ouvrage et de son contexte

2. Objectifs de la maîtrise d'ouvrage

3. Organisation de la maîtrise d'ouvrage

4. Méthodologie de la maîtrise d'ouvrage

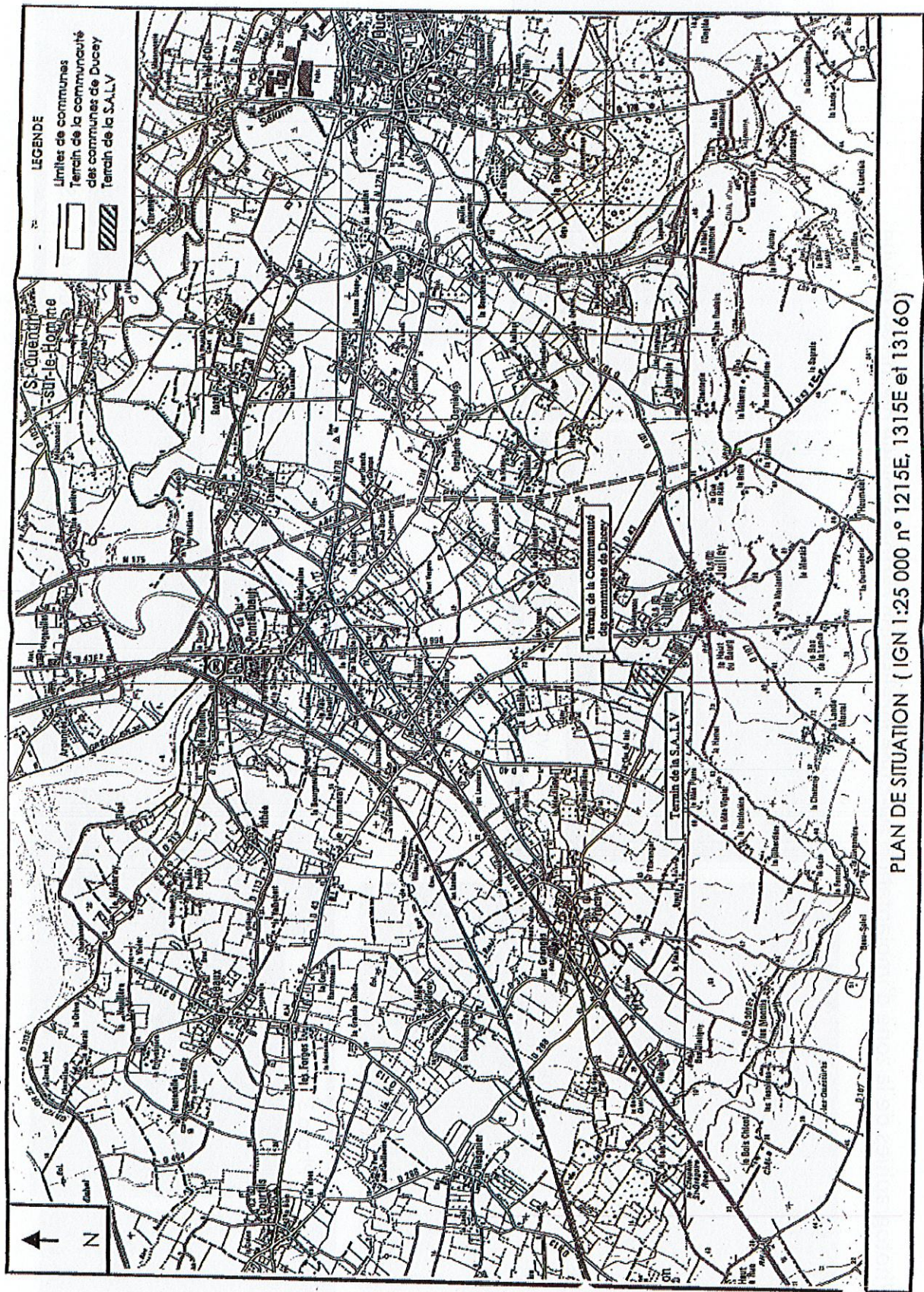
5. Répartition des rôles et des responsabilités

6. Processus de la maîtrise d'ouvrage

7. Outils de la maîtrise d'ouvrage

8. Conclusion

ANNEXE 2 : Plan de situation au 1/25 000



PLAN DE SITUATION (IGN 1:25 000 n° 1215E, 1315E et 1316O)

ANNEXE 3 : Photographies de la zone d'implantation avec une localisation cartographique des prises de vue

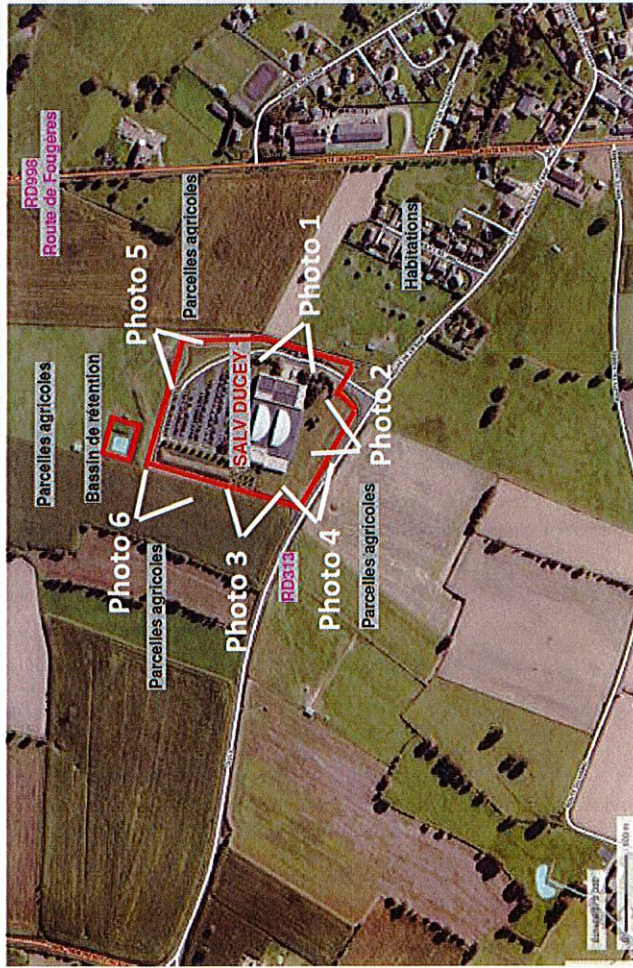


Photo 5 : vue Nord-Est

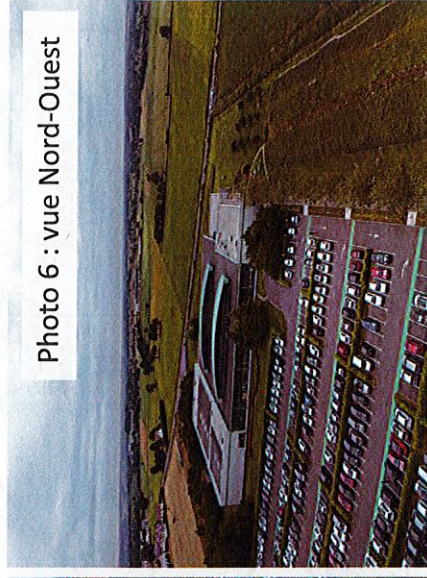


Photo 6 : vue Nord-Ouest

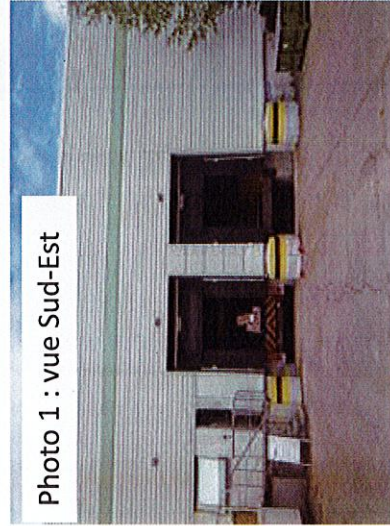


Photo 1 : vue Sud-Est

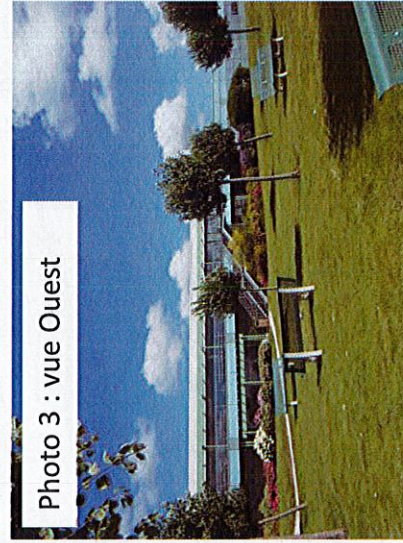


Photo 3 : vue Ouest

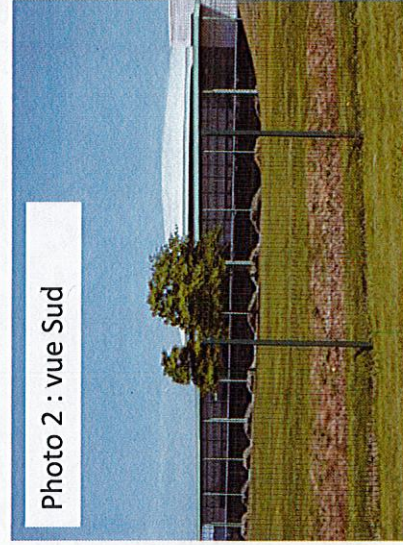


Photo 2 : vue Sud



Photo 4 : vue Sud

ATELIER DE FABRICATION D'ARTICLES DE MARCQUEES DE DUCY I
 PERMIS D'AMENAGER

PLAN DE MASS GENERAL
 ESAT Projets
 PA 04
 1502

ARRONDISSEMENT DE LA ZONE DE STATIONNEMENT

LEGENDA

COULEUR DE LA ZONE DE STATIONNEMENT

COULEUR DE LA ZONE DE FABRICATION

COULEUR DE LA ZONE DE VERDURE

COULEUR DE LA ZONE DE CIRCULATION

COULEUR DE LA ZONE DE PARCOURS

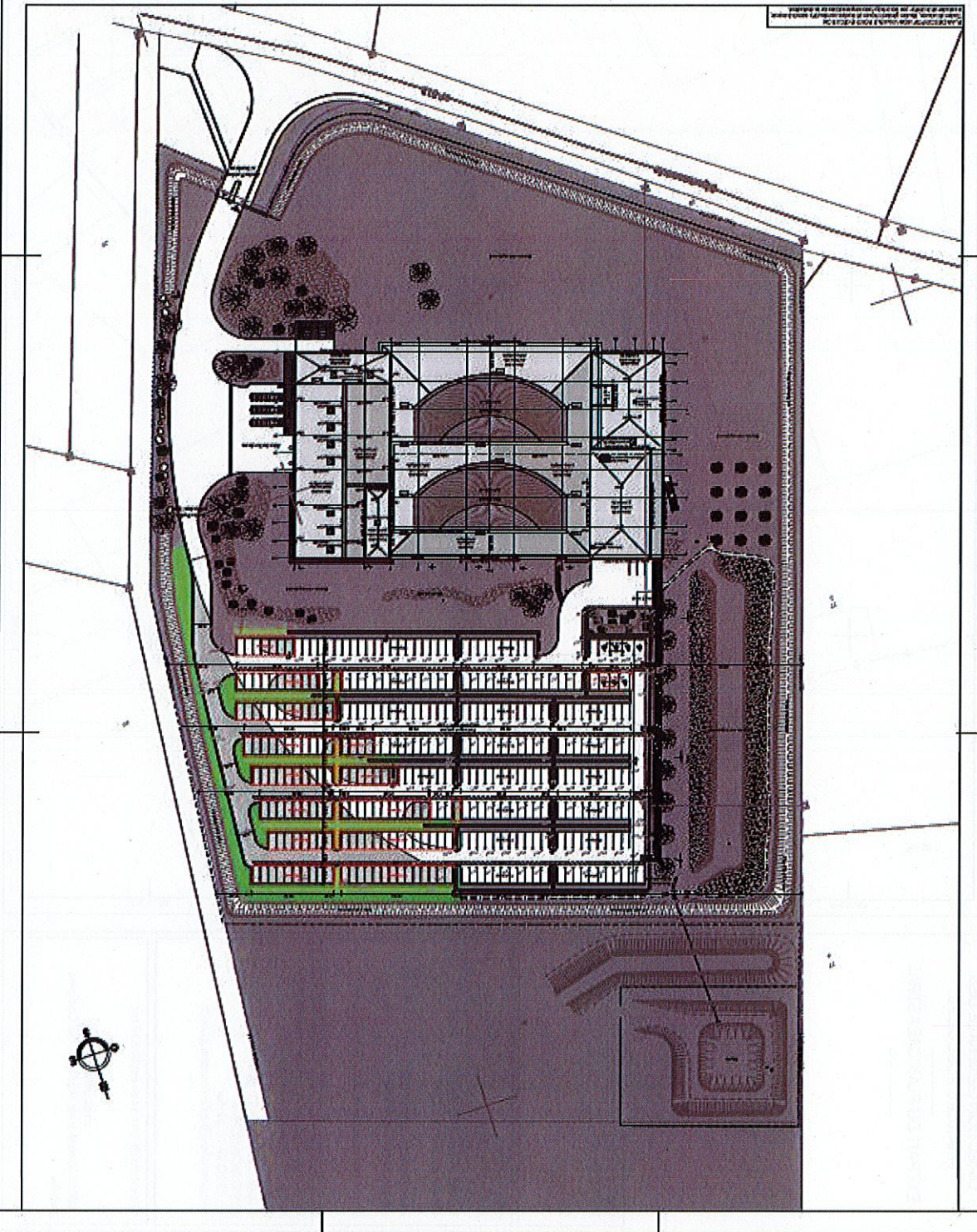
COULEUR DE LA ZONE DE STATIONNEMENT

COULEUR DE LA ZONE DE FABRICATION

COULEUR DE LA ZONE DE VERDURE

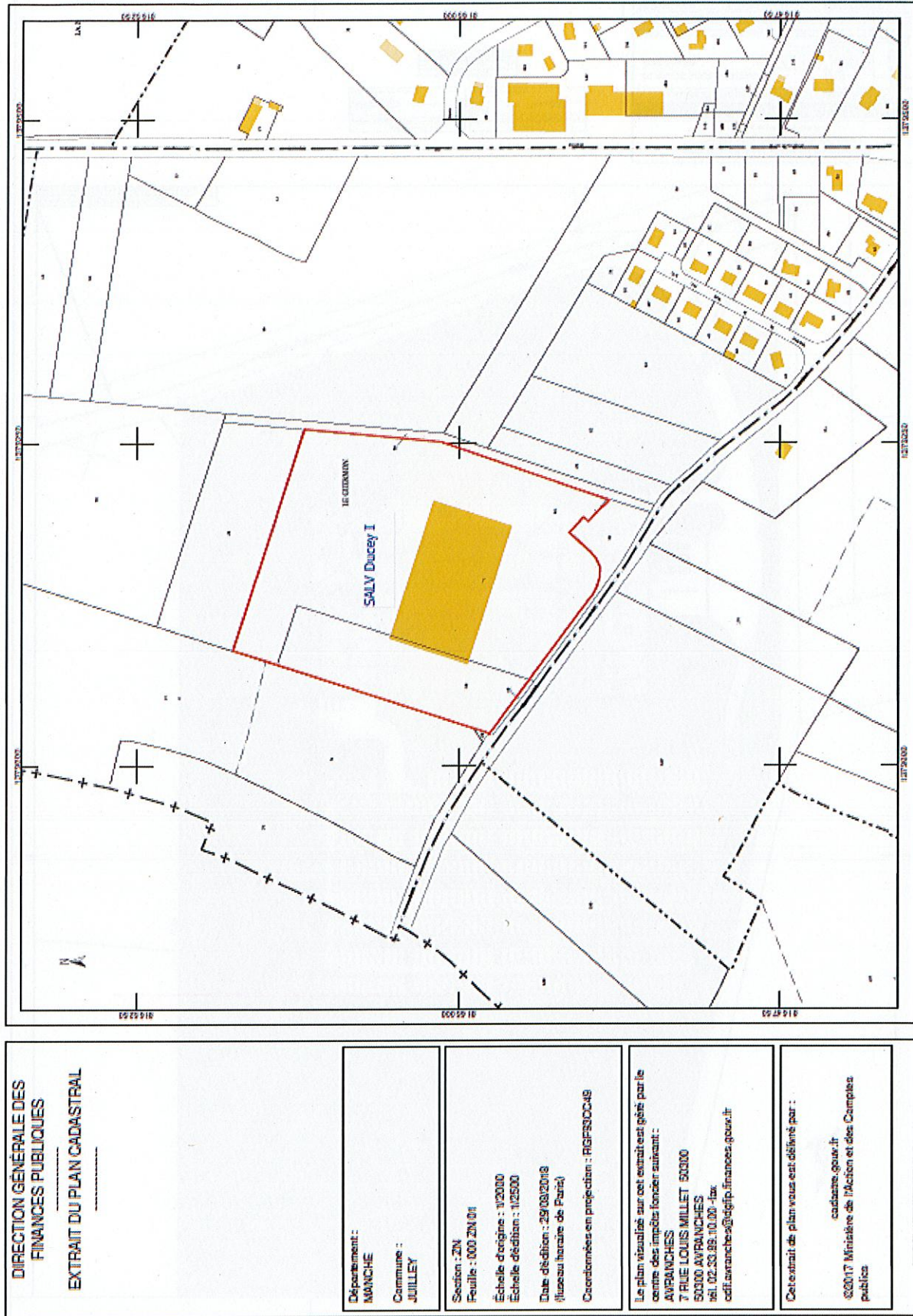
COULEUR DE LA ZONE DE CIRCULATION

COULEUR DE LA ZONE DE PARCOURS

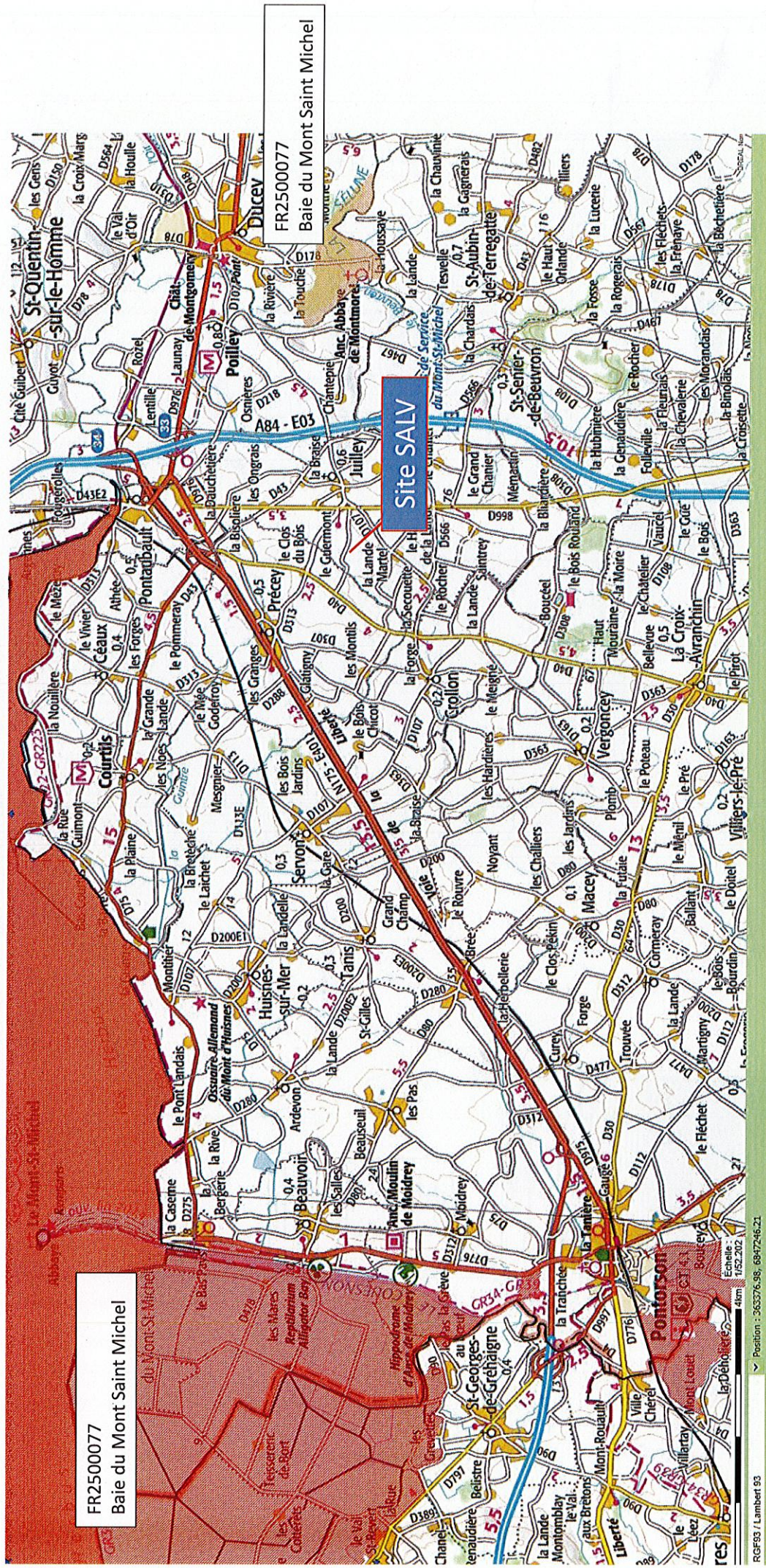


ANNEXE 4 : Plan
 du projet

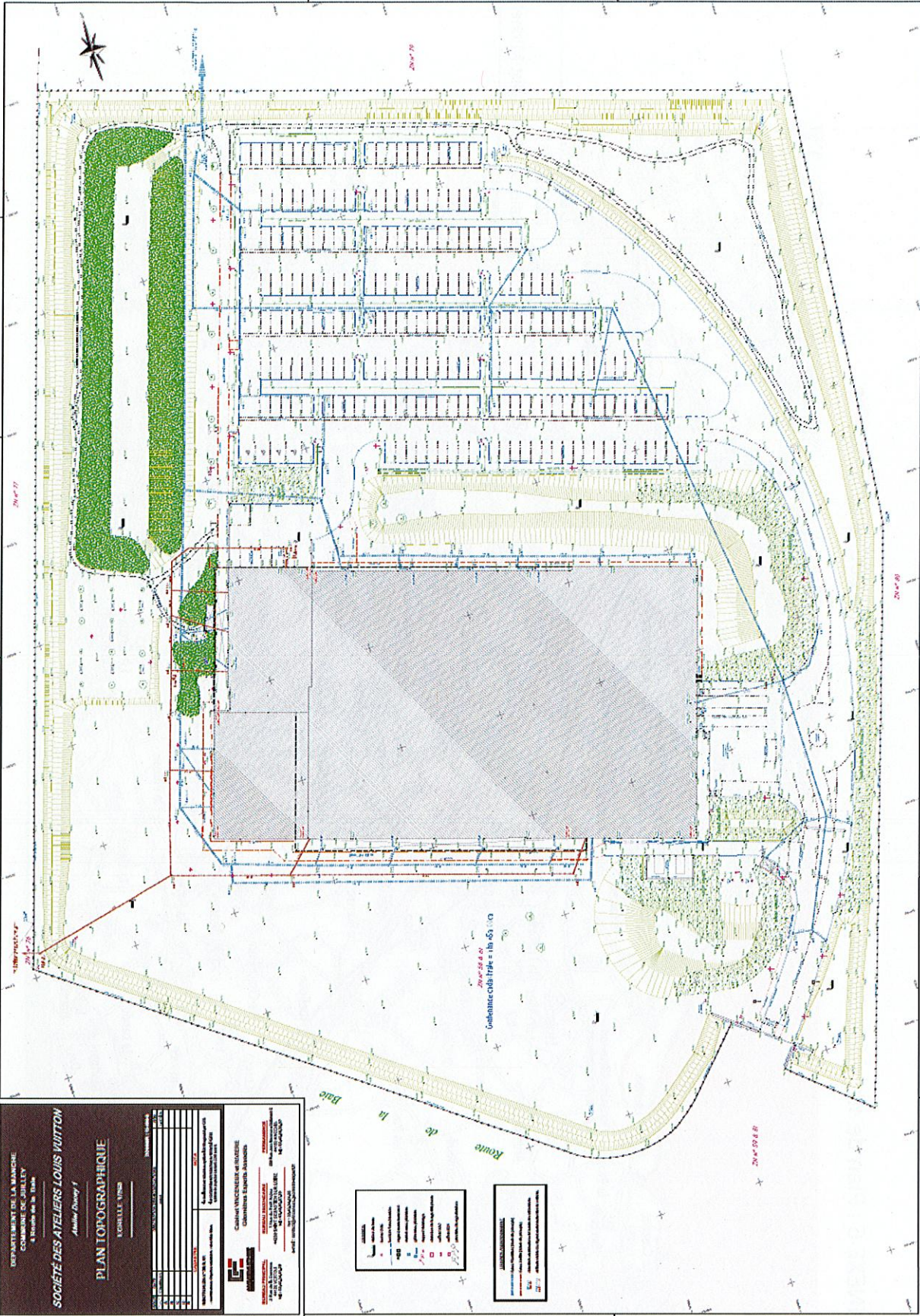
ANNEXE 5 : Plan des
abords du projet



ANNEXE 6 : Plan de situation du projet par rapport au site Natura 2000 le plus proche



ANNEXE 7 : Plan du site figurant les réseaux EU et EP



DEPARTEMENT DE LA MANICHE
COMMUNE DE GUILLET
à Saint-Martin de Seignelay

SOCIÉTÉ DES ATELIERS LOUIS VUITTON
Ateliers Jouvey 1

PLAN TOPOGRAPHIQUE
ÉCHELLE 1/500

Projet	Etat	Scale	Date	Revisé	Approuvé
Plan topographique	En cours	1/500	2014-11-11		

COMPAGNIE

CARTE VIGNERIE DE FRANCE
CERTIFIÉE D'OPÉRATION

MAISON FONDÉE EN 1854
100% PRODUITS DE FRANCE

LES ATTELS

Projet de construction
Rue de la Bac

2014-11-11

ANNEXE 8 : Porter à connaissance - SALV DUCEY 1 - JUILLET (50)

ANNEXE 9 : Addendum du porter à connaissance lié à la protection de la biodiversité.

Dans le cadre de notre démarche environnementale, les Ateliers Louis Vuitton de Ducey participent volontairement à la protection de notre capital naturel par des actions de préservation de notre biodiversité locale.

En partenariat avec un paysager de la région, nous avons réalisé sur notre site :

- la plantation d'arbres fruitiers
- la plantation d'une haie bocagère jouant un rôle dans l'humidité des sols et contre l'érosion, accueillant la biodiversité et participant à la régulation d'un microclimat favorable à la faune et flore locale.
- des espaces de repas et de détente entourés de massif de fleurs mellifères et de haies de petits fruits permettant aux salariés de profiter des végétaux qui les entourent.

Les salariés volontaires ont également la possibilité de créer et d'accrocher dans le jardin, des nichoirs et hôtels à insectes permettant ainsi la création de lieux de vie naturels pour les espèces auxiliaires et contribuer ainsi aux services écologiques rendus par la biodiversité.



